Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260701-CC_2026_07_N106-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 01 juillet 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET - Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Gilles GOMBERT (pouvoir à Myriam BERNARD), Roger BOSSARD (pouvoir à Gildas BERNARD), Emmanuelle RENAUD (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Éric LE DUFF (pouvoir à Frank COCAIGN), Hervé JEZEQUEL (pouvoir à Stéphane CLOAREC), Bruno CORILLION (pouvoir à François MOAL), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

ABSENT : Paul GOARANT

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
25 juin 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 36	**Secrétaire de séance :**
25 juin 2026	Votants : 43	Gildas BERNARD

Eau et Assainissement – DSP Ile de Batz – Plouescat – Lanhouarneau – Tréflez et Plounévez-Lochrist : Avenant n°02 « Les Bruyères – Lanhouarneau »

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-07-N106	1.2	Frank COCAIGN

La gestion de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif des communes de Plounévez-Lochrist, Ile de Batz, Lanhouarneau, Plouescat et Tréflez est assurée, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) par la société Suez Eau France.

Ce contrat n'appréhende pas la situation particulière du Lotissement « Les Bruyères » à Lanhouarneau qui dispose d'un assainissement semi-collectif plus une fosse toutes eaux sur chaque parcelle contraignant les abonnés à en assurer l'entretien.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance des éléments ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de réserver une suite favorable pour :

- Fixer la part délégataire comme suit (la part Collectivité reste inchangée) :
  - Abonnement = Part fixe annuelle pour chaque branchement : 12,00 € ;
  - Part variable : 0,40 € HT / m^3 ;
- Confier au délégataire l'entretien de l'installation « semi-collective » pour un montant de 3.120 € hors taxes par an ;
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°02 au contrat de DSP.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260701-CC_2026_07_N106-DE

Présents	**36**
Pouvoirs	**7**
Votants	**43**
Pour	**43**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD